

Compte administratif 2023 – Budget réalisé - Gleizé



Commentaires Compte Administratif 2023

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

Le Compte administratif 2023 indique un taux de réalisation en dépenses de la section de fonctionnement de 88.41 % (82.47% si l'on enlève la réalisation de la cession de la parcelle rue Neuve) et en dépenses de la section d'investissement de 66.81 % (64,94 % si on enlève les opérations de cessions). Un focus sur les dépenses par opération laisse apparaître un taux de réalisation de 64,70 % et de 99,96 % en tenant intégrant les restes à réaliser.

En comparaison à l'année 2022, le taux de réalisation 2023 est moins élevé pour la section de fonctionnement (116.62% en 2022 avec la cession de la rue Neuve et 97.33% sans) mais progresse pour la section d'investissement (46,84% en 2022 ; 46,83% hors cessions ; 43.98 % par opération ; 94,55% avec les reports).

Le stock de dette de la commune est augmenté en raison de la réalisation en 2023 d'un emprunt à hauteur de 1 300 000 euros, au chapitre 16 en recettes de la section d'investissement.

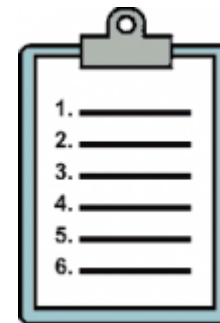
• **Les ratios financiers du Compte administratif 2023 :**

Epargne	Mode de calcul	Montant
Epargne de gestion	Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement	1 717 950,71 €
Epargne Brute	Epargne de gestion – charges d'intérêts de la dette	1 652 213,66 €
Epargne nette	Epargne brute – remboursement du capital de la dette	1 332 384,81 €
Capacité de désendettement	Encours de dette au 31/12 / Epargne brute	3,34 ans

❖ La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2023 est de 3,34 ans, ce qui indique en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année (avec un produit de cession important cette année). Cette durée est calculée avec la souscription de l'emprunt de 1 300 000 € contracté fin décembre pour lequel les échéances débiteront en 2024.

Sommaire CA 2023 :

- I- Les masses financières depuis 2019**
- II- Analyse comptable 2023**
- III- Bilan des pistes de bonne gestion**
- IV- L'affectation du résultat pour le Budget Primitif 2024**



I- Les masses financières depuis 2019

1. Section de fonctionnement – Dépenses :

FONCTIONNEMENT DEPENSES						2023		
Chapitre	Libellé	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022	BP + DM2	Réalisé	% réalisé / BP
011	Charges à caractère général	1 079 259,07 €	1 169 812,15 €	1 227 185,33 €	1 740 553,83 €	1 988 527,38 €	1 688 600,48 €	84,92%
012	Charges de personnel	2 208 988,75 €	2 290 283,10 €	2 541 900,19 €	2 676 767,41 €	2 984 300,00 €	2 913 329,03 €	97,62%
014	Atténuation de produits	64 495,00 €	58 381,00 €	65 934,00 €	65 334,00 €	67 511,00 €	67 511,00 €	100,00%
023	Virement à la section d'investissement					800 780,48 €		0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	718 162,46 €	660 032,63 €	679 476,89 €	1 921 327,82 €	688 939,04 €	1 022 485,76 €	148,41%
65	Autres charges de gestion courante	1 044 308,51 €	1 258 904,30	1 158 165,22 €	1 358 540,73 €	943 410,00 €	907 314,10 €	96,17%
66	Charges financières	5 228,85 €	4 972,56 €	7 734,82 €	13 287,68 €	65 785,56 €	65 737,05 €	99,93%
67	Charges exceptionnelles	11 621,10 €	12 905,42 €	8 882,51 €	19 783,94 €	14 100,00 €	12 661,00 €	89,79%
TOTAUX		5 132 063,74 €	5 455 291,16 €	5 689 278,96 €	7 795 595,41 €	7 553 353,46 €	6 677 638,42 €	88,41%

Pour rappel, les dépenses de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses courantes (charges à caractère général, rémunération du personnels, subventions aux associations etc...)

Tout d'abord, les dépenses de la section de fonctionnement affichent un taux d'évolution entre le compte administratif 2019 et le compte administratif 2023 de près de 30% (entre 2022 et 2023 une diminution de 14% qui s'explique par les opérations d'ordre de transfert entre section). L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'inflation, entraînant une augmentation des matières premières et ici plus spécifiquement les charges d'énergies sur le chapitre 11 (+57 %), ainsi que l'augmentation des dépenses impactant alors le chapitre 012 (charges de personnel + 32%). A noter aussi le solde de l'opération de cession à hauteur de près 447 400 € qui gonfle le chapitre 042 (si on enlève cette cession, diminution de 20% au regard de 2019).

Le chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) est en augmentation sur la période 2019-2023 en raison de la cession de la parcelle Rue Neuve. Pour rappel, l'amortissement est la constatation de la perte de la valeur d'un bien résultant de l'usage, du temps (hors cession)

La diminution sur le chapitre 65 s'explique d'une part par la fiscalisation de la participation du SYDER (239 989,65 €) la suppression de la participation à la CCAB et par l'augmentation des frais de scolarité des autres Communes (notamment Villefranche), et une augmentation des subventions de fonctionnement aux associations.

2. Section de fonctionnement – Recettes :

FONCTIONNEMENT RECETTES								
Chapitre	Libellé	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022	2023		
						BP + DM2	Réalisé	% réalisé / BP
002	Résultat de fonctionnement antérieur					267 486,46 €		
013	Atténuation de charges	30 296,34 €	23 464,34 €	45 211,81 €	39 377,54 €	35 000,00 €	46 975,35 €	134,22%
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	20 477,93 €	2 152,42 €	4 927,84 €	32 184,82 €	21 300,00 €	223 070,18 €	1047,28%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	428 154,75 €	399 142,33 €	434 879,03 €	569 108,37 €	562 500,00 €	639 355,23 €	113,66%
73	Impôts et taxes	3 516 908,50 €	3 600 923,04 €	3 885 907,51 €	3 961 885,40 €	4 758 379,00 €	4 797 533,18 €	100,82%
74	Dotations, subventions et participations	1 267 831,59 €	1 270 684,94 €	1 276 668,02 €	1 260 156,60 €	1 590 688,00 €	1 599 604,75 €	100,56%
75	Autres produits de gestion courante	212 140,57 €	196 022,86 €	199 904,39 €	212 839,09 €	210 000,00 €	207 145,89 €	98,64%
77	Produits exceptionnels	466 505,20 €	62 593,11 €	72 528,14 €	1 405 284,62 €	108 000,00 €	322 888,97 €	298,97%
TOTAUX		5 942 314,88 €	5 554 983,04 €	5 920 026,74 €	7 480 836,44 €	7 553 353,46 €	7 836 573,55 €	103,75%

Les recettes de la section de fonctionnement correspondent aux produits de la fiscalité directe et indirecte, à la dotation globale de fonctionnement, ainsi que les produits des services communaux et du domaine.

Les recettes de la section de fonctionnement affichent un taux d'évolution entre le compte administratif 2019 et le compte administratif 2023 de 32%, ceci s'explique par la plus-value de la cession d'un terrain à près de 207 792.32 € (chapitre 042). Si l'on enlève cette cession, le budget augmente de 28% entre 2019 et 2023 et 2% entre 2022 et 2023. Le chapitre 73 comprenant les taxes a bénéficié de la revalorisation des bases locatives suite à l'inflation ainsi que l'augmentation des taux communaux.

Le chapitre 013 (atténuation de charges) correspond aux remboursements des indemnités journalières de la sécurité sociale en cas d'absentéisme et la participation salariale des tickets restaurant.

3. Section d'investissement – Dépenses :

Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux dépenses ayant un impact sur le patrimoine de la commune et permettent de préparer l'avenir.

Le taux de réalisation pour l'année 2023 est de 66,81% sans les restes à réaliser et de 89.59% si l'on prend en compte les restes à réaliser. En effet, des opérations ont été engagées en 2023 mais n'ont pas pu se dérouler en 2023 et vont se réaliser début 2024 entre autres : maison de quartier d'Ouilly (465 000 €) la fin des travaux d'aménagement de la bibliothèque (503 188.98 €), Vidéoprotection (225 976.84 €), Désimperméabilisation rue George Sand et parking Bois doré (227 647,85 €), extension de la cuisine centrale et passage en self (370 000 €) le solde de l'acquisition en VEFA de bibliothèque.

Chapitre/opération	Réalisé 2019	Réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022	2023		
					BP + DM1 + DM2	réalisé	% réalisé / BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €				-		
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €				10 000,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 477,93 €	2 152,42 €	4 927,84 €	32 184,82 €	21 300,00	223 070,18	1047,28%
041 - Opérations patrimoniales	- €				3 124 176,66	2 222 517,19	71,14%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 988,44 €				856,89	856,89	100,00%
13 - subvention d'investissement	380,00 €				-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	464 588,40 €	442 345,91 €	407 172,11 €	345 008,20 €	322 128,85	321 707,58	99,87%
20 - Immobilisations incorporelles					-		
204 - Subventions d'équipement versées	130 025,77 €	32 379,00 €			-		
21 - Immobilisations corporelles		13 887,36 €	607 400,00 €	358 643,74 €	458 342,36	13 675,06	2,98%
26 - participation et créances rattachées	- €				-		
27 - autres immobilisations financières		4 981,00 €			-		
TOTAL HORS OPERATIONS	621 460,54 €	495 745,69 €	1 019 499,95 €	735 836,76 €	3 936 804,76 €	2 781 826,90 €	70,66%
011 - MATERIEL : services techniques	34 636,66 €	98 292,78 €	139 825,81 €	72 925,00 €	193 496,32 €	172 372,31 €	89,08%
012 - ECOLES : travaux et matériels	118 253,96 €	96 778,28 €	369 557,51 €	893 205,87 €	278 338,89 €	141 856,02 €	50,97%
014 - VOIRIE	261 333,57 €	103 921,16 €	181 140,62 €	42 682,80 €	405 183,60 €	339 213,94 €	83,72%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	403 027,96 €	503 983,27 €	216 584,88 €	90 544,56 €	388 157,21 €	191 481,31 €	49,33%
018 - MATERIEL : Mairie	22 761,60 €	31 382,08 €	56 838,43 €	30 896,24 €	61 584,56 €	36 707,63 €	59,61%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	89 192,72 €	24 861,41 €	50 285,12 €	29 948,09 €	79 684,83 €	68 700,61 €	86,22%
020 - AMENAGT-ENVIRONNEM	201 155,53 €	164 779,84 €	391 383,43 €	426 774,87 €	418 108,12 €	378 236,48 €	90,46%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	36 961,20 €	17 696,76 €	22 359,30 €	333 707,99 €	130 613,20 €	125 064,00 €	95,75%
023 - Grands aménagements	33 202,20 €	509 177,74 €	91 218,31 €	227 252,28 €	361 365,42 €	333 236,99 €	92,22%
031 - SPORTS : travx, acquisitions	112 522,79 €	10 493,48 €	795 072,59 €	323 045,84 €	666 692,32 €	581 272,66 €	87,19%
0200 - Aménagement intérieur médiathèque					960 000,00 €	456 810,85 €	47,58%
0201- Aménagement liaison piétonne et sécurisation accès médiathèque					360 204,00 €	336 960,29 €	93,55%
0202 - Vidéoprotection					260 000,00 €	34 023,12 €	13,09%
0203 - sécurisation et désimperméabilisation rue George Sand et parking Bois Doré					423 340,00 €	178 352,15 €	42,13%
0204 - extension cuisine centrale et passage en self					696 456,00 €	256 766,83 €	36,87%
0205 - requalification restaurant scolaire chartonnaire - tranche 1 démolition					1 020 000,00 €	1 020 000,00 €	100,00%
0206 - Maison de quartier d'Ouilly					465 000,00 €	- €	0,00%
0207 - Liaison mode doux entre la route de Montmelas, la rue Valentine et l'allée du puits Sarrazin (Village Beaujolais)					20 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL OPERATIONS	1 313 048,19 €	1 561 366,80 €	2 314 266,00 €	2 470 983,54 €	7 188 224,47 €	4 651 055,19 €	64,70%
TOTAUX	1 934 508,73 €	2 057 112,49 €	3 333 765,95 €	3 206 820,30 €	11 125 029,23 €	7 432 882,09 €	66,81%

4. Section d'investissement– Recettes :

Chapitre	Réalisé	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022	BP + DM1+DM2	réalisé	% réalisé / BP
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté					3 620 202,68 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €				800 780,48 €	- €	
024 - Produits de cessions	- €				240 000,00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	718 162,46 €	660 032,63 €	679 476,89 €	1 921 327,82 €	688 939,04 €	1 022 485,76 €	148,41%
041 - Opérations patrimoniales					3 124 176,66 €	2 222 517,19 €	71,14%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	937 052,98 €	876 543,48 €	790 039,23 €	948 195,50 €	374 933,00 €	372 292,50 €	99,30%
13 - Subventions d'investissement	342 626,28 €	445 675,66 €	292 104,88 €	510 709,00 €	889 724,00 €	716 730,00 €	80,56%
16 - Emprunts et dettes assimilées	832 037,39 €	2 526,05 €	2 201 932,67 €	1 752 293,75 €	1 386 273,37 €	1 303 125,21 €	94,00%
21- immobilisations corporelles		13 645,92 €	240,00 €	213,50 €	- €		
23-immobilisation en cours				11 490,00 €	- €		
TOTAUX	2 829 879,11 €	1 998 423,74 €	3 963 793,67 €	5 144 229,57 €	11 125 029,23 €	5 637 150,66 €	50,67%

Les recettes de la section d'investissement comprennent les produits des emprunts communaux, ainsi que le produit du mécanisme de fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et les subventions d'investissement des organismes publics.

Tout d'abord, le Compte Administratif 2023 affiche un produit des emprunts en euros, sur le chapitre 16 à hauteur de 1 300 000 €, afin de financer la réalisation des opérations de la section d'investissement.

Au final, cela conduit un résultat de la section d'investissement (dépenses – recettes) positif à hauteur de 1 824 471.25 €. Certes le résultat 2023 est excédentaire, mais la prise en charge des restes à réaliser, qui s'élèvent à 2 534 011,85 €, le rend déficitaire de 536 546,60 € qu'il faudra combler par l'excédent de fonctionnement.

II- Analyse comptable 2023

Il est important de rappeler qu'au 1er janvier 2024, la norme comptable M14 est remplacée par la M57. Cela va générer des changements d'articles comptables (fusion, création ou adjonction) à l'intérieur de chaque section.

1. Les recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libellé	2023		
		BP + DM2	Réalisé	% réalisé / BP
002	Résultat de fonctionnement antérieur	267 486,46 €		
013	Atténuation de charges	35 000,00 €	46 975,35 €	134,22%
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	21 300,00 €	223 070,18 €	1047,28%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	562 500,00 €	639 355,23 €	113,66%
73	Impôts et taxes	4 758 379,00 €	4 797 533,18 €	100,82%
74	Dotations, subventions et participations	1 590 688,00 €	1 599 604,75 €	100,56%
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00 €	207 145,89 €	98,64%
77	Produits exceptionnels	108 000,00 €	322 888,97 €	298,97%
TOTAUX		7 553 353,46 €	7 836 573,55 €	103,75%

Affectation du résultat 2022 (Chapitre 002) :

Il s'agit du résultat de fonctionnement positif reporté de l'année précédente, pour un montant de 267 486,46 €.

Remboursement sur les rémunérations des agents et autres charges sociales (Chapitre 13 – Atténuations de charges) :

Le compte 6419 (remboursements sur rémunération du personnel), affiche un excédent de 11517,10 € par rapport au Budget primitif 2023. L'écart s'explique essentiellement par le versement de la compensation de la CDC pour le supplément familial versé de 2021 (non connu lors de l'élaboration du budget).

Le compte 6479 (remboursement autres charges sociales) couvre les recettes liées à la part salariale des chèques déjeuner.

Sens	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2023 + DM2	Réalisé 31/12/23	Commentaires
R	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000,00	16 517,10	Compensation supplément familial (8 058 €) et remboursement CPAM (7 485,52 €)
R	013	6479	Remboursements sur autres charges sociales	30 000,00	30 458,25	part salariale tickets restaurants

Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) :

Le chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement affiche une réalisation 2023 à hauteur de 223 070,18 €. Pour la réalisation des travaux en régie 2023 (15 277,86 €) mais aussi pour la moins-value comptable de la cession de la parcelle rue Neuve (207 400 €) et d'une pompe des espaces verts

Produits des services (Chapitre 70) :

Les recettes sont supérieures de 76 855,23 € euros par rapport au budget primitif. En effet, l'écart est dû essentiellement à des recettes supplémentaires sur les comptes

- 70311 concessions dans les cimetières : + 3 479.40 €
- 7067 redevances périscolaires : + 38 265,57 €
- 70876 pour la refacturation de 2021 et 2022 de l'entretien de la partie communautaire de l'avenue Alfred Gap,

- 70878 remboursements par autres redevables pour notamment la refacturation de travaux de voirie à un administré (5 163 €) et des condamnations d'un locataire (732.86€) et d'une société (1 500 €).

Sens	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2023 + DM2	Réalisé 31/12/23	Commentaires
R	70		PRODUITS DES SERVICES	562 500,00	639 355,23	
R	70	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 500,00	7 979,40	64 renouvellements ou demandes de concessions
R	70	70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	3 000,00	3 843,00	
R	70	70388	Autres redevances et recettes diverses	4 800,00	5 334,70	
R	70	70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	2 200,00	2 364,00	
R	70	70631	A caractère sportif	15 000,00	14 236,66	
R	70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	1 000,00	1 405,00	
R	70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	230 000,00	268 265,57	cantine + perisco : 240 459,93 et impayés 27 854,04
R	70	70875	Par les communes membres du GFP (ouvert dans le budget d'un GFP)	260 000,00	261 711,67	Villefranche (10 comm et 32 ex agglo) : 130 13,66€ scolaire et 10 179,9 cantine / Arnas : 84 : 10 274,19 € cantine et 132 948,25 scolaire / Limas : 2 : 4 713 scolaire et 1 139,04 cantine : 266690,66 € frais scolaire / cantine : 21 593,13
R	70	70876	Par un GFP (ouvert dans le budget de la commune)	15 000,00	30 638,54	Alfred Gap 2021 et 2022
R	70	70878	par d'autres redevables	3 000,00	13 606,69	Marchetti (5163) Condamnation SHCB (1500) Perrussel (732,86) et charges locatives
R	70	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	25 000,00 €	29 970,00 €	régie culture : 12 700 et pub : 12 434

Chapitre 73 - Produits des contributions directes (taxes d'habitation et foncière) :

Sens	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2023 + DM2	Réalisé 31/12/23	Commentaires
R	73		IMPOTS ET TAXES	4 758 379,00	4 797 533,18	
R	73	73111	Taxes foncières et d'habitation	3 941 491,00	3 961 366,00	
R	73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	-	2 767,00	
R	73	73211	Attribution de compensation	501 608,00	501 608,00	
R	73	7336	Droits de place	280,00	285,00	
R	73	7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	15 000,00	10 968,98	moins d'enseignes (42 titres)
R	73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	300 000,00	320 538,20	plus de ventes sur la commune

Les recettes issues de la fiscalité directe locale et notamment de la taxe foncière et d'habitation (*comptes 73111 et comptes 7318 pour le rôle supplémentaire*) représentent 3 964 133 €.

Par ailleurs, concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, il y a une recette supplémentaire de 20 538,20 € par rapport au budget prévisionnel, cela démontrant un dynamisme des transactions immobilières sur le territoire communal.

Pour rappel, les taux d'imposition ont augmenté pour 2023 ainsi que la valeur des bases locatives. Pour rappel depuis 2021, la réforme de la fiscalité directe locale, a supprimé la totalité de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cela est remplacé par le produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, avec application d'un coefficient correcteur, pour corriger les effets de la réforme.

Une décision modificative a permis un ajustement du compte 73111 par la connaissance de la revalorisation de l'assiette courant septembre. Ce qui permet une réalisation en conformité avec le BP 2023.

Chapitre 74 - Dotations (dotation de l'Etat, financement CAF, compensations fiscales) :

Sens	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2023 + DM2	Réalisé 31/12/23	Commentaires
R	74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 590 688,00	1 599 604,75	-
R	74	7411	Dotation forfaitaire	914 696,00	914 696,00	
R	74	74121	Dot Solidarité rurale	118 487,00	118 487,00	
R	74	74123	Dotation de solidarité urbaine	-		
R	74	744	FCTVA	41 107,00	41 107,71	
R	74	74718	Autres	-	1 460,90	SMA de 2020 remboursement
R	74	7 472	région	8 509,00	8 509,00	
		7 473	département	-	1 470,00	Déneigement
R	74	7478	Autres organismes	74 671,00	76 926,36	DRAC biblio et CAF
R	74	748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	-	223,00	
R	74	74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	25 000,00	21 759,28	
R	74	74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	135 315,00	135 352,00	
R	74	7485	Dotation pour les titres sécurisés	13 037,00	19 747,50	
R	74	7488	Autres attributions et participations	259 866,00	259 866,00	Filet inflation

Le compte 744 (FCTVA) est alimenté par la perception de recettes pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics ou de voirie l'année précédente. La réalisation 2023 a été réajustée par la DM2 de 26 107 € portant le total à 41 107,71 € € en raison d'une augmentation des dépenses de fonctionnement éligibles.

Nous avons bénéficié d'une subvention de la DRAC (compte 7478) pour le recrutement d'un agent à la bibliothèque d'un montant de 39 671 €.

Le compte 7485 fait apparaître les aides de l'Etat pour les titres sécurisés (14 000 € et d'une majoration exceptionnelle de 4 000€) et les aides pour le fonctionnement de COMEDEC (1 747,50 €).

Nous avons bénéficié d'une subvention de 259 866 € du filet de sécurité inflation dû aux dépenses énergétiques.

Revenus des immeubles (Chapitre 75 - compte 752) :

Les recettes en lien avec les revenus des immeubles ont légèrement diminué de par la vacance de 3 logements.

Produits exceptionnels (Ch.77) :

Compte 7711 : nous avons appliqué une pénalité de 3 000 € à une entreprise qui a mis fin avant terme au marché d'espaces verts (suivant le règlement de consultation).

Suite au jugement à l'encontre d'un de notre locataire, ses loyers étaient considérés comme des indemnités d'occupation (2 151,18 €) et on a bénéficié d'un excédent de cotisation URSAFF 2020 de 1 123 € (compte 7718 pour 3 497,60 €).

Le compte 773 constate le remboursement de régularisations d'EDF de 2 744,79€, la cession du camion (7 000 €) ainsi qu'un dégrèvement de taxe d'habitation pour 672 €

Produit des cessions (Chapitre 77 - compte 775) :

On constate la recette de 240 400 € suite à la vente des parcelles au centre Bourg à SFHE et de la pompe des espaces verts.

Les produits exceptionnels divers (compte 7788), regroupe les retenues de garantie qui ne peuvent être restitués aux titulaires des marchés terminés (5 438,58 €), de la perception des CEE (5 394,94 €) suite à des travaux énergétiques et de remboursements d'assurance.

2. Les dépenses de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
		2023		
Chapitre	Libellé	BP + DM2	Réalisé	% réalisé / BP
011	Charges à caractère général	1 988 527,38 €	1 688 600,48 €	84,92%
012	Charges de personnel	2 984 300,00 €	2 913 329,03 €	97,62%
014	Atténuation de produits	67 511,00 €	67 511,00 €	100,00%
023	Virement à la section d'investissement	800 780,48 €		0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	688 939,04 €	1 022 485,76 €	148,41%
65	Autres charges de gestion courante	943 410,00 €	907 314,10 €	96,17%
66	Charges financières	65 785,56 €	65 737,05 €	99,93%
67	Charges exceptionnelles	14 100,00 €	12 661,00 €	89,79%
TOTAUX		7 553 353,46 €	6 677 638,42 €	88,41%

Dépenses à caractère général (Chapitre 11) :

Les dépenses à caractère général sont inférieures de 299 926,90 € par rapport au budget primitif. En conséquence, le taux de réalisation est de 84,92 %.

LES DEPENSES ENERGETIQUES

Compte	Libellé_compte	CONTENU	BP 2023	Réalisé 31/12/2023	Différence réalisé/BP	% réalisé / BP	Commentaires CA 2023
60611	Eau et assainissement	ODICI	27 000,00	33 098,90	6 098,90	122,59%	Bâtiments : fuite au restaurant scolaire avec une alerte tardive par le prestataire (adoucisseur d'eau fonctionnait en continu) EV : légère fuite montée St Roch / facture Salengro basé sur un estimatif de fuite 2022 mais aucune consommation en 2023 (régularisation 2024)
60612	Énergie - Électricité	EDF / ENI	555 000,00	359 587,34	-195 412,66	64,79%	EDF : 194 117,65 € / Gaz 165 469,69 € (Total énergie : 37 253,66 € / Eni 128 216,03)

Sur le compte 60611 (eau et assainissement), une augmentation est constatée de presque 6 100 € qui s'explique par une fuite importante qui a représentée 4000 € de facturation dans le restaurant scolaire. Il est à noter une maîtrise et rationalisation de l'arrosage. Il est en réflexion pour 2024 d'installer des compteurs communicants pour plus de réactivité en cas de fuite ou surconsommation.

En ce qui concerne le gaz et l'électricité, (compte 60612), nous avons estimé un montant de consommation à 195 000€ pour l'électricité et 360 000€ pour le gaz et nous avons réalisé 194 117,65 € pour l'électricité et 165 469,69 € pour le gaz ce qui représente 21% des dépenses à caractère général (contre 23% en 2022), soit une économie de 195 412 € par rapport au prévisionnel.

Pour le gaz : nous avons lancé un marché avec le fournisseur TOTAL ENERGIES pour la période 01/07/23 au 30/06/24 avec un tarif de 67 € HT le Mwh contre 146.09 € HT le Mwh en 2022. La consommation de gaz représente 46% des dépenses d'énergie (contre 76% en 2022).

Concernant l'électricité, nous sommes en groupement avec le SYDER qui a retenu l'offre d'EDF avec un coût de 46,103 € le kWh contre 11.457 € en octobre 2022 et 6.265 € en octobre 2021. La dépense d'électricité représente 54% des dépenses d'énergie.

Pour information nos bâtiments bénéficient de l'amortisseur électricité, en application de la loi de finances. Cette mesure a été reconduite par le Gouvernement pour l'exercice 2024.

Sur 32 contrats en cours 29 bénéficient de l'amortisseur et 3 (panneau zone 30 Rd31 rue Benoît Branciard / ASPBDV Cave coopérative / feu triflash avenue des Charmilles) non.

L'amortisseur électricité : l'aide est calculée sur la base de la part variable de la « composante énergie ».

Si le prix moyen de la part variable de la « composante énergie » du contrat de fourniture (hors taxes et TURPE) est supérieur à 25 c€/kWh, l'amortisseur permet de bénéficier d'une diminution de prix égale à la différence entre le prix moyen de la part variable de l'électricité mentionné dans le contrat pour l'année 2024 et un montant fixé à 25c€/kWh sur 75% des volumes d'électricité.

Par exemple :

Prix moyen de la part variable de la « composante énergie » : 26.46 c€/kWh

L'amortisseur permet de bénéficier d'une diminution du prix de 1.46 c€/kWh (26.46 – 25) sur 75% des volumes consommés. Les 25% restants sont facturés aux prix du marché

Evolution dépenses énergétiques en €				
	2020	2021	2022	2023
Gaz	61 102,38	73 850,00	302 780,98	165 469,69
Electricité	87 919,52	91 621,16	95 236,35	194 117,65
TOTAL	149 021,90	165 471,16	398 017,33	359 587,34

La ligne carburant (compte 60622) a bien été contrôlée. Les services techniques ont établi un tableau de suivi par service pour comptabiliser les kilomètres.

Le compte 60623 (alimentation) il y a eu légère augmentation de la fréquentation par rapport à 2022 (3088 couverts supplémentaires) que ce qui avait été prévu au budget et la cuisine centrale a bien maitrisé les dépenses malgré l'augmentation des denrées alimentaires. Le coût moyen de la part alimentaire est de 1.85 € par convive (production de 48 670 couverts).

Compte	Libellé_compte	BP 2023	Réalisé 31/12/2023	Différence réalisé/BP	% réalisé / BP	Commentaires CA 2023
60628	Autres fournitures non stockées	1 700,00	473,80	-1 226,20	27,87%	une commande de masques a été faite en 2022 ne nécessitant pas de rachat en 2023
60631	Fournitures d'entretien	26 000,00	24 282,29	-1 717,71	93,39%	Matériel d'entretien : 19964,66 Ouate : 4614,03
60632	Fournitures de petit équipement	46 200,00	41 874,25	-4 325,75	90,64%	EV 5100€ / bib 1400€ / théâtre 800€ / fest 1400€ / scolaire 2000€ / RAM 1000€ / mairie divers 1700€ / bat 28500 Détails par services : Administratif : 1674,94 / Bâtiment : 389,40 / Fêtes et cérémonies : 803,67 / PM :63,60 / Théâtre 803,99 / Bibliothèque : 1418,98 / Communication : 301,60 / Salle St Roch : 87,80 / Scolaire : 1638,56 Restaurant scolaire 135 / Ecole Branciard : 59,99 Ecole Viollet : 106,,80 / Ecole Brassens : 104,27 / Technique : 27167,40 / Voirie : 743,41 / Espaces verts : 5100,06/ RPE : 1006,68 / Semaine Europe : 266,10

Pour le compte 60628 nous avons effectué une grosse commande en 2022 ce qui explique le fait que les crédits ne soient pas consommés en totalité.

Les dépenses de fournitures d'entretien (compte 60631) ont bien été maîtrisées.

Les achats de petits équipements (compte 60632) sont moins élevés que prévu. Ce qui s'explique par une diminution des interventions dans les bâtiments et une diminution des achats de 3 000 € par rapport au prévisionnel pour les espaces verts.

Compte	Libellé_compte	BP 2023	Prévisions au 31/12/23	Réalisé 31/12/2023	Différence réalisé/BP	% réalisé / BP	Commentaires CA 2023
61521	Terrains	86 000,00	66 000,00	58 565,31	-27 434,69	68,10%	<p>Marché EV (terideal tonte et désherbage : 19 917,38 € / Calad taille : 15 203,40 / Solyev aucune facturation) marché arrêté et repris en interne + météo</p> <p>Détail par tiers : TERIDEAL : 27825,76 / Sytraival 1016,85 / Calad jardins services 15203,40 / Technigazon : 4032 / DL Terrassement : 5478 / Créa nature : 1409,30 / Asso Brigades Nature : 3600</p>
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	130 000,00	130 000,00	99 801,95	-30 198,05	76,77%	Certains travaux bâtiments non réalisés en 2023
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	50 000,00	50 000,00	27 235,49	-22 764,51	54,47%	Problème sur des chaudières
615231	Entretien et réparations voiries	180 000,00	146 000,00	145 842,42	-34 157,58	81,02%	<p>ONYX prévu 5700 réalisé 4796,54 / Combe prévu 30 000€ réalisé 29004 / Elagage prévu 16500 réalisé 15776,26 / Giraud prévu 11000 réalisé 9613,08 / Véolia prévu 13000 réalisé 0 / Villefranche prévu 5000 réalisé 0 / Marquage prévu 20 000 réalisé 93,60 / Illumination prévu 6000€ réalisé 14995,08 / Divers travaux voirie prévu 17 100 réalisé 19582,24/ Charrin prévu 7000 réalisé 0 / Aires de loisirs prévu 16 000 de 2022 et 14 800 en 2023 réalisé 15996 / Parvis salle des fêtes prévu 11 100 réalisé 29835,62 / Plaquette paillage prévu 2100 réalisé 0 / Rond point beaujolais prévu 900 réalisé 900 / Avenue Beaujolais prévu 4200 réalisé 4140 / Réparation gazon synthétique Ecole Doisneau prévu 0 réalisé 1110</p>

Le compte terrains n'a pas été réalisé en totalité car nous avons peu fait appel à notre marché espaces verts compte tenu des conditions climatiques. De plus, une entreprise a souhaité résilier le marché et les travaux se sont effectués en régie par les agents. Les reprises de 7 concessions ont été réalisées (5 478 €). Tous les travaux programmés au compte 615231 n'ont pas été effectués notamment le marquage (prévision 20 000 €) et les curages des canalisations (7 000 €).

Concernant le compte 6156 (maintenance), il fait apparaître un réalisé inférieur de près de 24 000 € car des dépenses de contrat de maintenance n'ont pas été soit facturées en totalité en 2023 (DMG PRESTATIONS campagne de curage, SOMECL entretien des chaudières 4^{ème} trim, BERGERAT MONNOYEUR tractopelle) soit dépendaient d'autres articles comptables (ELECTRE base biblio, POP AND SLY nom de domaine)

Le compte 6184 qui a pour objet les frais de formation payantes pour les agents de la collectivité qui se trouvaient auparavant sur le chapitre 012. Le montant est de 30 403,30 € en 2023. Les dépenses les plus importantes viennent des formations des services RH (10 000 € liés à l'acquisition d'un nouveau logiciel) Etat-Civil (3 150 €) Finances (3 200 €) et services techniques (3 900 €).

La ligne 6226 (honoraires) laisse apparaître une augmentation de 18 000 € prévus au BP pour un total réalisé en 2023 à 52 968,31 €. Cela s'explique par des contentieux importants : procédures sur la ZAC de la Collonge 34 345,71 € (plus précisément honoraires Adaltys 23 931,92 € expropriation : 5 776,80 € et commissaire enquêteur 2 236,99 €) des missions d'assistance et de conseil sur des projets d'urbanisme et de construction 2023 (5 838 €) ; des contentieux d'urbanisme (4 104 €)

Rémunérations et frais assimilés (Chapitre 12) :

Le chapitre se réalise à hauteur de 98%. En effet certains postes ont été vacants sur une longue période (police municipale pendant 6 mois et gestionnaire finances sur 3 mois). En revanche, la commune a dû remplacer un congé maternité (service ressources humaines) et deux congés longue maladie (secrétariat général et services techniques). Les rémunérations et frais assimilés constituent le 1^{er} poste de dépenses de la section de fonctionnement, soit 51,52% des dépenses réelles de fonctionnement.

Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités, participations) (Chapitre 65) :

Ce chapitre comprend les dépenses de participation au centre de loisirs de l'Agora, la participation des frais de scolarité et de restauration scolaire à Villefranche et Limas qui s'élève à 383 708.87€ en 2023 contre 421 414.44€ en 2022.

Concernant les participations aux centres de loisirs et séjours pour les enfants gleiziens, il a été versé 41 423.30€ sur les 50 000€ budgétés soit 15 781.20€ pour l'association courte échelle et 25 642.10€ pour l'Agora.

La commune a manifesté sa solidarité aux populations de plusieurs pays touchés par des catastrophes naturelles (Liban, Libye, Maroc, Turquie et Syrie) pour un montant de 25 000€.

Intérêts de la dette (Chapitre 66) :

La dépense réalisée est conforme aux prévisions pour le paiement des intérêts de la dette de la commune.

Atténuations de produits (Chapitre 014) :

La dépense correspond à la participation de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour mémoire, le FPIC est créé en 2012 dans l'optique de la mise en œuvre de la péréquation horizontale des communes, afin de prélever certaines fractions de recettes fiscales de certaines communes, pour reverser à des communes moins favorisées. Elle a légèrement augmenté cette année (+ 1 511 €)

Charges exceptionnelles (Chapitre 67) :

Les dépenses relatives aux charges exceptionnelles sont inférieures de 1 439 € par rapport au budget primitif.

Amortissements et cessions (Chapitre 042) :

Sur ce chapitre, une somme de 574 293,44 € correspondant aux annuités d'amortissement annuelles des biens communaux (compte 6811). Une écriture du même montant est réalisée en recettes de la section d'investissement.

Sur ce chapitre apparaît également une somme de 448 192,32 € au compte 675 (valeurs comptables des immobilisations cédées), qui correspond à la valeur nette comptable (Prix achat – amortissements) de la cession du terrain rue Neuve et d'une pompe des espaces verts.

Autofinancement de l'investissement (Chapitre 023) :

Il s'agit de l'écriture comptable nécessaire au transfert de l'autofinancement vers la section d'investissement, l'opération n'étant pas encore réalisée, conformément à la réglementation comptable. Compte tenu de la situation financière de la commune, qui le permettait, pour faire face aux dépenses d'investissements supplémentaires (maison de quartier d'Ouilly et les avenants des travaux de la DM1) la somme de 670 493 € a été ajoutée par la DM2.

3. Les recettes de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
2023			
Chapitre	BP + DM1+DM2	réalisé	% réalisé / BP
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 620 202,68 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement	800 780,48 €	- €	
024 - Produits de cessions	240 000,00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	688 939,04 €	1 022 485,76 €	148,41%
041 - Opérations patrimoniales	3 124 176,66 €	2 222 517,19 €	71,14%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	374 933,00 €	372 292,50 €	99,30%
13 - Subventions d'investissement	889 724,00 €	716 730,00 €	80,56%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 386 273,37 €	1 303 125,21 €	94,00%
21- immobilisations corporelles	- €		
23-immobilisation en cours	- €		
TOTAUX	11 125 029,23 €	5 637 150,66 €	50,67%

Autofinancement de l'investissement (Chapitre 021) :

Il s'agit de l'écriture comptable nécessaire au transfert de l'autofinancement vers la section d'investissement, l'opération n'étant pas encore réalisée, conformément à la réglementation comptable. Comme précisé sur la section de dépenses de fonctionnement, afin de faire face aux dépenses d'investissement supplémentaires (maison de quartier d'OUILLY et les avenants des travaux de la DM1) la somme de 670 493 € a été ajoutée par la DM2.

Amortissements et cessions (Chapitre 040) : Sur ce chapitre, une somme de 1 022 485,76 € se décompose comme suit : 573 501,12 € correspond aux annuités d'amortissement annuelles des biens communaux. S'ajoute à ce chapitre la somme 447 400 € concernant le cession d'un terrain à SFHE ainsi que d'une cession de matériel (792.32 €)

Emprunts et dettes assimilés (Chapitre 16) :

Le chapitre 16 se réalise à hauteur de 94% : 1 300 000 € sont reçus au titre des emprunts et 3 125,21 € au titre des cautions de logements communaux déposées par des nouveaux locataires.

Concernant le compte 1641 (emprunts en euros), les emprunts ont été réalisés pour financer les avenants des projets d'investissement : 600 000 € pour la requalification du restaurant scolaire de la Chartonnière (J. Baker) et l'extension de la cuisine centrale et passage en self (396 456 €) et aussi de prévoir le démarrage des travaux de la Maison de quartier d'Ouilly (465 000 €).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :

Opération	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2023	dm1	DM 2	BP + DM	réalisé 2023
	10	10222	F.C.T.V.A.	220 000,00	- 61 614,00		158 386,00	158 386,60
	10	10226	Taxe d'aménagement	539 740,00		- 323 193,00	216 547,00	213 905,90

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA – compte 10222) :

La réalisation est inférieure de 61 614 € par rapport au budget primitif 2023. Cela s'explique par une assiette moins importante des dépenses d'investissement rentrant dans le champ des dépenses éligibles au FCTVA après contrôle de la DGFIP. La DM 1 a permis un réajustement des crédits.

Taxe d'aménagement (Taxe d'urbanisme – compte 10226) :

La DM 2 a permis un réajustement des crédits sur évalués lors de l'établissement du BMP 2023. Cette recette est aléatoire d'année en année et les informations n'étant plus communiquées lors de la délivrance des déclarations d'urbanisme elle est difficile à prévoir. De plus, le dynamisme des opérations d'urbanisme (constructions), subit de plein fouet les difficultés d'obtention de prêt suite à l'augmentation des taux.

Pour rappel, depuis 2012 la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement, la taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, nécessitant une autorisation d'urbanisme. La taxe est composée de trois parts (communale, départementale et régionale).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement :

Opération	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2023	dm1	DM 2	BP + DM	réalisé 2023
	13	1321	Etat et établissements nationaux	266 663,00			266 663,00	266 663,00
	13	1322	Régions	324 940,00			324 940,00	124 940,00
	13	1323	Départements		22 514,00	140 000,00	162 514,00	200 990,00
	13	13256	AC d'investissement	87 063,00			87 063,00	87 063,00
	13	1328	Autres		37 074,00		37 074,00	37 074,00

Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Un travail important sur les demandes de versements et de régularisation des subventions a été fait par le service finances.

Pour le compte 1321 (Etat) la commune a réceptionné des subventions pour un montant total de 266 663 €, ce qui correspond au versement des travaux du parvis du théâtre (46 500 €), rénovation énergétique école Baker (78 005 €), sécurisation de l'école Doisneau (18 150 €), mise en accessibilité de la route de Montmelas (124 008 €).

Le compte 1322 (Région) affiche une réalisation à hauteur de 124 940 €. Cela correspond au versement de la subvention pour le mur d'escalade (40 000 €) les travaux à la salle des fêtes (47 740 €) et le parvis du théâtre (37 200 €).

Concernant le compte 1323 (Département), comprend un montant de 200 990 € regroupant la participation pour les travaux d'aménagement de la RD 35 (38 476 €) et de la RD 44 (22 514 €) ainsi que l'attribution de 2 subventions de 70 000 € pour la maison de quartier d'Ouilly et la désimpéabilisation du parking du Bois doré et de la rue George Sand.

En outre, le compte 13256 (attribution de compensation d'investissement) affiche un solde de réalisation de 87 063,00 €. Pour rappel, l'attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

- **Total des reports des recettes d'investissement 2023 sur l'année 2024 : 172 994 € une partie de la subvention de la Région pour les travaux de la bibliothèque. Le delta est reporté en nouveaux crédits.**

4 - Les dépenses de la section d'investissement

Chapitre/opération	2023		
	BP + DM1 + DM2	réalisé	% réalisé / BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-		
020 - Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 300,00	223 070,18	1047,28%
041 - Opérations patrimoniales	3 124 176,66	2 222 517,19	71,14%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	856,89	856,89	100,00%
13 - subvention d'investissement	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	322 128,85	321 707,58	99,87%
20 - Immobilisations incorporelles	-		
204 - Subventions d'équipement versées	-		
21 - Immobilisations corporelles	458 342,36	13 675,06	2,98%
26 - participation et créances rattachées	-		
27 - autres immobilisations financières	-		
TOTAL HORS OPERATIONS	3 936 804,76 €	2 781 826,90 €	70,66%
011 - MATERIEL : services techniques	193 496,32 €	172 372,31 €	89,08%
012 - ECOLES : travaux et matériels	278 338,89 €	141 856,02 €	50,97%
014 - VOIRIE	405 183,60 €	339 213,94 €	83,72%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	388 157,21 €	191 481,31 €	49,33%
018 - MATERIEL : Mairie	61 584,56 €	36 707,63 €	59,61%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	79 684,83 €	68 700,61 €	86,22%
020 - AMENAGT-ENVIRONNEM	418 108,12 €	378 236,48 €	90,46%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	130 613,20 €	125 064,00 €	95,75%
023 - Grands aménagements	361 365,42 €	333 236,99 €	92,22%
031 - SPORTS : travx, acquisitions	666 692,32 €	581 272,66 €	87,19%
0200 - Aménagement intérieur médiathèque	960 000,00 €	456 810,85 €	47,58%
0201- Aménagement liaison piétonne et sécurisation accès médiathèque	360 204,00 €	336 960,29 €	93,55%
0202 - Vidéoprotection	260 000,00 €	34 023,12 €	13,09%
0203 - sécurisation et désimperméabilisation rue George Sand et parking Bois Doré	423 340,00 €	178 352,15 €	42,13%
0204 - extension cuisine centrale et passage en self	696 456,00 €	256 766,83 €	36,87%
0205 - requalification restaurant scolaire chartonnière - tranche 1 démolition	1 020 000,00 €	1 020 000,00 €	100,00%
0206 - Maison de quartier d'Ouilly	465 000,00 €	- €	0,00%
0207 - Liaison mode doux entre la route de Montmelas, la rue Valentine et l'allée du puits Sarrazin (Village Beaujolais)	20 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL OPERATIONS	7 188 224,47 €	4 651 055,19 €	64,70%
TOTAUX	11 125 029,23 €	9 966 893,94 €	89,59%

4.1- Hors opération :

Dépenses imprévues (Chapitre 020) :

Sur ce chapitre, une somme de 10 000,00 euros a été inscrite lors du Budget primitif 2023. Lors de la réalisation budgétaire 2023, ce dernier n'a fait l'objet d'aucune exécution.

Opérations d'ordre de transfert (Chapitre 040) :

Ce chapitre intègre les travaux réalisés en fonctionnement par nos agents, en investissement (travaux en régie pour 2023 : 15 277,86 €) ainsi que la moins-value pour la parcelle de la Rue Neuve (207 400 €) et de la pompe des espaces verts (392.32 €).

Opérations patrimoniales (Chapitre 041) :

Ce chapitre intègre les travaux réalisés par BSA, dans le cadre des mandats de quasi-régie, et que nous devons intégrer dans notre patrimoine afin de bénéficier du FCTVA. (2 222 517,19 €)

Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 010) :

Dans le cadre du passage à la M57, il a été nécessaire d'apurer le compte 1069 (délibération en date du 3 avril 2023).

Remboursement du capital de la dette (Chapitre 16) :

La réalisation est conforme aux prévisions attendues.

Immobilisation corporelle (Chap 21) :

Cette dépense correspond aux frais de notaire pour l'achat en VEFA du local de la bibliothèque (13 467,33 €) ainsi que l'acquisition d'extincteurs pour l'école J. Baker (207.73 €).

4.2– Détail par opération et écart de réalisation :

Opération	011 – Matériel : services techniques
<p>Observation(s) Taux de réalisation : 89.08%</p>	<p>La majorité des dépenses a été réalisée. Les reports concernent l'acquisition d'une auto-laveuse pour la salle St Roch (4 146,33 €), des téléphones portables en lien avec le logiciel des services techniques (1 200 €), 2 caissons pour les véhicules des espaces verts (2 000 €) et des mâts de rue (5 486.21 €). Pour information le piaggio n'a pas été remplacé mais réparé.</p>
RAR 2023 sur 2024	12 832,54 €

Opération	012 – ECOLES : travaux et matériels
<p>Observation(s) Taux de réalisation : 50,97%</p>	<p>Des interventions d'aménagement dans les écoles, en particulier les placards dans BCD de J. Baker (4 000 €) et installation de la visio (1 194 €) ainsi que la réparation de l'armoire froide à la cuisine centrale (2 214 €) n'ont pas pu être réalisés en 2023 mais le seront sur début 2024.</p>
RAR 2023 sur 2024	8 499,51 €

Opération	014 – Voirie
<p>Observation(s) Taux de réalisation : 83,72%</p>	<p>Les travaux de la route de Grange Chervet sont en cours de finalisation et les dépenses restantes inscrites en restes à réaliser.</p>
RAR 2023 sur 2024	57 871,66 €

Opération	016 – Travaux de bâtiments
<p>Observation(s) Taux de réalisation : 49,33%</p>	<p>L'étude pour l'aménagement de l'accueil de la Mairie et de la Revole (11 060 €), la modification du système de coupure de la sono (13 000 €), le remplacement de la chaudière à l'école J. Baker (40 000 €) ainsi que la rénovation performance énergétique (70 000 €) n'ont pas été engagés. Le passage en LED des bâtiments (70 000 €) a débuté et se finalisera sur 2024. Il a fallu faire face à plusieurs imprévus de travaux (37 172,97€) Le sol de la rue des chères a été remplacé et les travaux sont terminés (20 961.63 €)</p>
RAR 2023 sur 2024	53 176,19 €

Opération	018 – Matériel administratif
Observation(s) Taux de réalisation : 59.61%	L'acquisition du logiciel pour les services techniques est repoussée en 2024 mais est inscrite dans les reports.
RAR 2023 sur 2024	10 764 €

Opération	019 – Culture – patrimoine – communication
Observation(s) Taux de réalisation : 86,22%	Les dépenses non réalisées concernent essentiellement la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque mais qui se réalisera début 2024 avec les travaux.
RAR 2023 sur 2024	9 540,21 €

Opération	020 – Environnement : développement durable, accessibilité, mobilité –
Observation(s) Taux de réalisation : 90,46 %	<p>Les arbres nécessaires pour finaliser les aménagements du plan arbres seront achetés début 2024, tout comme la fin des travaux d'aménagement du parc sportif (46 581.90 €).</p> <p>L'installation de la cuve de récupération d'eaux de pluie (21 591,60 €), la création du sentier du Nizerand (255 880 €) ainsi que la mise en accessibilité du quai de bus de la RD 35 (18 730,44 €) sont terminés.</p>
RAR 2023 sur 2024	15 679,77 €

Opération	022 – Aménagement de quartiers
Observation(s) Taux de réalisation : 95,75 %	Cette opération ne comprend que les études pour la création de la maison de quartier d'OUILLY. Les travaux afférents feront l'objet d'une opération propre.
RAR 2023 sur 2024	

Opération	023 – Grands Aménagements
Observation(s) Taux de réalisation : 92,22%	Les travaux de la rue Saint Vincent sont terminés. Il ne reste que la sécurisation et la clôture du tennis à réaliser en 2024.
RAR 2023 sur 2024	17 392 €

Opération	031 – SPORT (Travaux, acquisitions)
Observation(s) Taux de réalisation : 87,19%	La rénovation de la salle des sports tranche 2 touche à sa fin, il manque le calcul des revalorisations des prix ainsi que les dernières factures arrivées après la date de clôture de prise en charge de l'investissement.
RAR 2023 sur 2024	71 511,47 €

Opération	0200 – Aménagement intérieur bibliothèque
Observation(s) Taux de réalisation : 47,58%	Les travaux sont en cours de finition et les factures réceptionnées après la clôture de la section d'investissement. La réception est prévue pour fin janvier 2024.
RAR 2023 sur 2024	503 188,98 €

Opération	0201 - Aménagement liaison piétonne et sécurisation accès bibliothèque
Observation(s) Taux de réalisation : 93,55%	Les travaux se termineront début 2024. Contrat de mandat avec BSA.
RAR 2023 sur 2024	23 243,71 €

Opération	0202 - Vidéoprotection
Observation(s) Taux de réalisation : 13,09%	Les travaux débuteront en 2024 avec l'inscription des restes à réaliser pour la tranche 1.
RAR 2023 sur 2024	225 976,84 €

Opération	0203 - Sécurisation et désimperméabilisation rue George Sand et parking Bois Doré
Observation(s) Taux de réalisation : 42,13%	Les travaux sont en partie réalisés et se termineront sur début 2024.

RAR 2023 sur 2024	227 647,85 €
Opération	0204 - extension cuisine centrale et passage en self
Observation(s) Taux de réalisation : 36,87%	La 1 ^{ère} tranche est terminée pour un montant de dépenses 2023 de 256 766,83 €
RAR 2023 sur 2024	370 000 €
Opération	0205 - requalification restaurant scolaire J. Baker - tranche 1 démolition
Observation(s) Taux de réalisation : 100%	Les travaux sont terminés et le montant des dépenses s'élève à 1 020 000 €.
RAR 2023 sur 2024	
Opération	0206 - Maison de quartier d'OUILLY
Observation(s)	Les travaux devant commencer début 2024, la DM2 a été prise afin de prévoir la prise en charge des factures dans l'attente du vote du budget 2024.
RAR 2023 sur 2024	465 000 €
Opération	0207 - Liaison mode doux entre la route de Montmelas, la rue Valentine et l'allée du puits Sarrazin (Village Beaujolais)
Observation(s)	Les travaux devant commencer début 2024, la DM2 a été prise afin de prévoir la prise en charge des factures dans l'attente du vote du budget 2024.
RAR 2023 sur 2024	20 000 €

- **Total des reports des dépenses d'investissement 2023 sur l'année 2024: 2 534 011,85 €**

A noter que le taux de réalisation en incluant le montant des restes à réaliser est de 89.59%.

III- Bilan des pistes de bonne gestion

- Enjeu de la renégociation du contrat de gaz en 2024 avec un prix qui était bien négocié en 2023
- Vigilance sur le coût d'abonnement aux logiciels qui impacte la section de fonctionnement avec le renouvellement de certains logiciels (périscolaire / ST)
- Contenir la consommation de la ouate avec l'installation de soufflants dans les sanitaires
- Baisse du coût affranchissement avec dématérialisation des envois : LRAE

IV- L'affectation du résultat pour le Budget Primitif 2024

1. Vote du compte administratif 2023 :

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2023 qui présente donc les résultats suivants :

SECTION	RESULTATS 2022		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2023		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
FONCTIONNEMENT		267 486,46 €	6 677 638,42 €	7 836 573,55 €		1 158 935,13 €
INVESTISSEMENT		3 620 202,68 €	7 432 882,09 €	5 637 150,66 €	- 1 795 731,43 €	

Section	Restes à réaliser		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement				1 426 421,59 €
Investissement	2 534 011,25 €	172 994 €		1 824 471,25 €

2. Affectation du résultat de 2023 sur 2024 :

AFFECTATION DU RESULTAT 2023	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2023	1 158 935,13 €
Résultats antérieur reporté	267 486,46 €
Résultat à affecter	1 426 421,59 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2023	- 1 795 731,43 €
Résultats antérieur reporté	3 620 202,68 €
Résultat à affecter	1 824 471,25 €
Restes à réaliser à financer	2 534 011.85 €
Résultat après financement des restes à réaliser	- 536 546,60 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture de l'exercice 2023	
En section d'investissement (R001)	1 824 471,25 €
Affectation en section investissement (1068)	1 076 421.59 €
Affectation En section de fonctionnement (R002)	350 000 €